

REÇU LE 05 MARS 2018

**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
NORD-PAS DE CALAIS

Service Aménagement Territorial

Réf. : JBB/RL/MC/18.040

Affaire suivie par Rénald LEFEBVRE

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
1, Rue Joseph Bouliez
59870 RIEULAY

Lille, le 23 février 2018

Siège Social
140 boulevard de la Liberté
CS 71177
59013 Lille cedex
Tél. : 03 20 88 67 00
Email : comptabilité@agriculture-npdc.fr

Antenne Arras
56 avenue Roger Salengro
BP 80039
62051 Saint Laurent Blangy cedex
Tél. : 03 21 60 57 57
Email : comptabilité@agriculture-npdc.fr

Antenne Lille
140 boulevard de la Liberté
CS 71177
59013 Lille cedex
Tél. : 03 20 88 67 00
Email : comptabilité@agriculture-npdc.fr

Objet : PLU de Rieulay. Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme. Consultation des personnes publiques associées.

Monsieur le Maire,

Par courrier, vous nous avez communiqué le projet de Plan Local d'Urbanisme de votre commune afin que, dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées, nous puissions émettre notre avis et nous vous en remercions.

Tout d'abord, nous remarquons que le rapport de présentation comprend un diagnostic agricole peu développé (page 35 à 37). La localisation et la vocation du bâti agricole par un zoom sur chaque exploitation de la commune auraient permis de comprendre la dynamique socio économique des exploitations. En même temps, il aurait été intéressant d'afficher les projets éventuels des exploitations, pour justifier ensuite les évolutions du zonage. Nous demandons que le rapport de présentation soit complété dans ce sens.

Concernant le projet urbain de la commune, 4,9 ha sont prévus en zone 1AU auxquelles on rajoute les 0,73 hectares de dents creuses, ce qui fait un total de 5,63 ha d'urbanisation à l'horizon 2030. Ce projet reste supérieur à la consommation des 15 dernières années : 5,25 ha.

Conscients que la commune ne consomme pas l'essentiel de sa surface allouée par le SCOT (10 ha), ce qui est à souligner, néanmoins nous souhaitons qu'un phasage puisse avoir lieu sur la zone 1AU, afin de baisser la consommation foncière sur les 15 prochaines années.

Les enjeux liés au SDAGE et aux SAGE ont amené la commune à classer certaines exploitations en zone agricole à dominante humide (zone Azh), zonage que n'était pas connu lors des réunions de travail. Le règlement de ces zones est certes souple, mais ne permet pas l'évolution normale des exploitations concernées, notamment dans l'aménagement et la diversification dans anciens bâtiments agricoles. Nous ne sommes pas favorables à ce classement et nous avons repris les demandes des exploitants :

- Mr et Mme Haillez souhaitent que leur exploitation soit reprise en zone agricole (zone A) sur le plan de zonage : voir plan joint.
- Les deux exploitations, route des Frères Sans et Route Départementale 957 doivent être reprises dans un zonage agricole, afin d'évoluer normalement : voir plan joint.

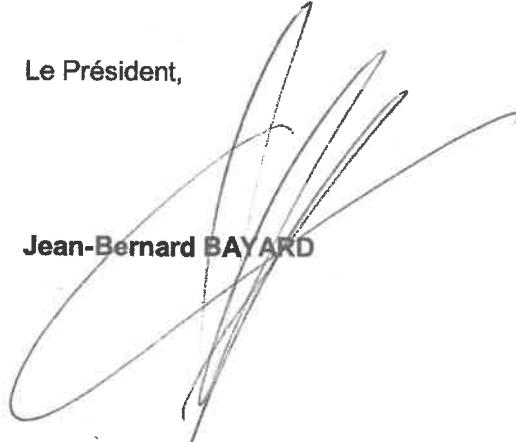
Concernant les bâtiments repérés au titre de l'article L 151-38, nous demandons qu'un des bâtiments de l'exploitation rue Fernand Rombaut, ne soit pas repéré : voir plan joint.

Nous n'avons pas de remarques sur le reste du document.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de nos sentiments distingués.

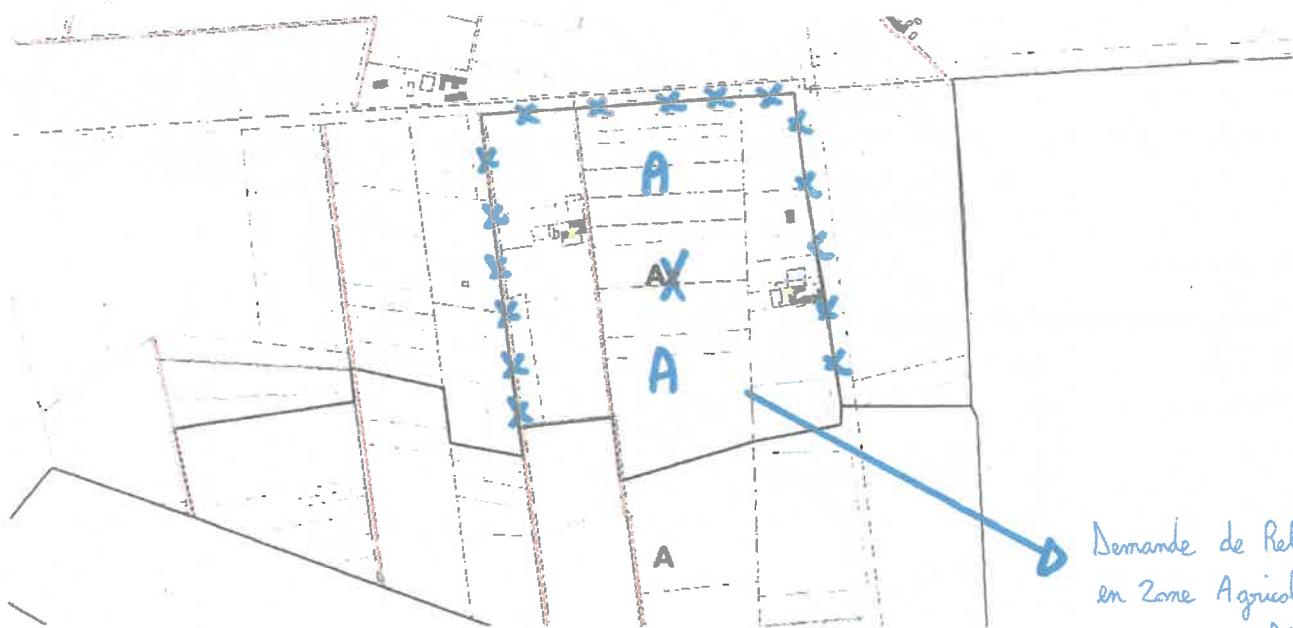
Le Président,

Jean-Bernard BAYARD

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean-Bernard BAYARD". The signature is fluid and cursive, with the name "Jean-Bernard" on the first line and "BAYARD" on the second line.

Exploitation de
M et Mme Hailey
Demande de Zone
agricole (Zone A)





Demande de Retour
en Zone Agricole de
ces deux exploitations